

Communiqué de presse - Novembre 2021

ALTEREA et le SIPPAREC organisent le premier Challenge Décret Tertiaire

Co-organisé par ALTEREA et le SIPPAREC et exclusivement réservé aux membres du SIPPAREC, le challenge Décret Tertiaire a pour vocation de mettre à l'honneur les collectivités engagées dans des projets concrets de réduction des consommations énergétiques. Ce mardi 16 novembre, les 3 grands gagnants de la première édition de ce challenge ont été récompensés lors d'une soirée spéciale.

UN DÉCRET POUR UNE MEILLEURE GESTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Initié en juillet 2019, le Décret Tertiaire oblige les propriétaires de bâtiments tertiaires, d'une surface plancher supérieure ou égale à 1 000 m², à réduire leurs consommations énergétiques de 40% d'ici à 2030, 50% d'ici à 2040 et de 60% d'ici à 2050, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010. Il concerne l'ensemble des bâtiments du secteur tertiaire à l'exception des constructions provisoires, des lieux de culte et des bâtiments de défense, de sécurité civile ou de sûreté intérieure. La vérification de l'atteinte des objectifs de consommation commencera en octobre 2031.

Ingénieur de l'énergie et du bâtiment pour la transition énergétique, écologique et numérique des bâtiments et des territoires, ALTEREA, grâce à son panel d'offres et de solutions, accompagne les collectivités et les propriétaires de bâtiments tertiaires dans cette transition : mise en place de la démarche, réalisation des pré-diagnostic et des audits énergétiques, élaboration du schéma directeur énergie et pilotage des données, maîtrise d'œuvre et suivi de la performance énergétique.

Le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication), quant à lui, accompagne, conseille et assiste ses 117 adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, dans les domaines des énergies et du numérique, pour apporter un service public local de qualité. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités qui souhaitent développer une politique locale en faveur de la transition énergétique et numérique. Il accompagne ses adhérents dans le financement des études et des travaux de rénovation énergétique, dans le financement des travaux d'économie d'énergie et dans la mise en œuvre des opérations de réhabilitation.

LE CHALLENGE ET SES PARTICIPANTS

Fortes de leurs savoir-faire, les deux entités ont décidé de s'allier pour créer la première édition du Challenge Décret Tertiaire qui récompense les collectivités engagées dans une démarche concrète de réduction des consommations d'énergie.

10 collectivités d'ores et déjà engagées dans des opérations ambitieuses visant à réduire leurs consommations énergétiques ont soumis leurs projets à un jury d'experts, composé de :

- **Anne GIRAULT**, Présidente des associations Bilan Carbone et Renaissance Écologique
- **Sarah KOWAL**, Directrice générale adjointe des pôles lycées de la Région Île-de-France
- **Véronique PAPPE**, Directrice de Construction 21
- **Virginie YVERNAULT**, Chef de projet en charge du programme «un parc tertiaire public et privé rénové», coordination interministérielle du plan rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la Transition Écologique
- **Philippe PELLETIER**, Président Plan Bâtiment Durable
- **Philippe RIO**, 1er Vice-Président du SIPPAREC et Maire de Grigny
- **Thomas SANCHEZ**, Responsable d'investissement énergie, écologie et numérique de la Banque des Territoires

Lors de la soirée de remise des prix, ce mardi 16 novembre, les participants ont également pu assister à des tables rondes et des échanges autour de bonnes pratiques, écouter les retours d'expérience des collectivités et établissements, et trouver des réponses concrètes à l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine.

FOCUS : LES 3 GAGNANTS 2021

À l'issue de cette soirée, ALTEREA et le SIPPAREC ont annoncé les trois gagnants du Challenge Décret Tertiaire :

1. CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE SUR 54 SITES À CHARENTON-LE-PONT (94)
2. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE SCARRON À FONTENAY-AUX-ROSES (92)
3. RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT FRANCE ESSONNE À ÉVRY-COURCOURONNES (91)

CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE SUR 54 SITES À CHARENTON-LE-PONT (94)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Maître d'ouvrage : Mairie de Charenton-le-Pont
- Localisation du projet : Charenton-le-Pont (94)
- Typologie de bâtiment : établissements divers (scolaires, sportifs, culturels, administratifs...)
- Typologie de procédure : Marché public de Conception - Réalisation - Exploitation - Maintenance (CREM)
- Surface : 64 000 m² SHON
- Montant des travaux : plus de 3 M€ HT
- Années de construction des bâtiments concernés : années 60/70/80/2000

- Stade d'avancement : exploitation des sites
- Personnel affecté au projet : 1 chargée de mission - 1 responsable du patrimoine bâti - 1 technicien CVC - service financier et comptabilité - élus et direction générale - service marché
- Répercussion : 20 000 personnes impactées par le projet
- Gains : 772 435 € économisés entre 2015 et 2020, 10 148 056 kWh EF économisés depuis 2015
- Reproductibilité : 

Située dans le département du Val-de-Marne, la ville de Charenton-le-Pont recense plus de 30 000 habitants. Le projet retenu pour le Challenge Décret Tertiaire est un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur 54 sites de la ville, mis en place en 2013 pour une durée de 7 ans, reconductible 1 an. La ville de Charenton-le-Pont souhaite intervenir sur son patrimoine bâti dans le cadre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique.

Le CPE concerne 54 bâtiments de la collectivité : 14 ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux et l'exploitant agit sur le système de régulation de 23 bâtiments. Durant ces dernières années, le périmètre a été quelque peu modifié : mise en délégation de service public de certains bâtiments, ajout de nouveaux bâtiments ou interruption de contrat du fait de gros travaux sur un équipement.

Sur les 7 années du CPE, une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 21% a été réalisée !

RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE SCARRON À FONTENAY-AUX-ROSES (92)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

Maître d'ouvrage : Mairie de Fontenay-aux-Roses
Localisation du projet : Fontenay-aux-Roses (92)
Typologie de bâtiment : établissement d'enseignement
Typologie de procédure : loi MOP
Surface : 1 332 m²
Montant des travaux : 1,4 M€ HT
Année de construction : 1972

Stade d'avancement : phase projet, études de projet
Personnel affecté au projet : 2 directeurs des services techniques - 1 chargée d'opération - COPIL enfance, périscolaire - service marché/commande publique
Répercussion : 200 personnes impactées par le projet
Démarche visée : démarche HQE
Objectifs / attentes : confort d'été, Qualité de l'Air Intérieur (QAI), revégétalisation et désimperméabilisation de la cour d'école
Reproductibilité : 

Fontenay-aux-Roses est une ville du département des Hauts-de-Seine accueillant près de 24 000 habitants. Le projet retenu dans le cadre du Challenge Décret Tertiaire est la réhabilitation de l'école maternelle Scarron. Ce projet émane d'une conjonction de plusieurs facteurs dont la réalisation de diagnostics énergétiques qui ont révélé une vétusté importante des équipements ainsi qu'une surconsommation. Il y avait donc urgence à réhabiliter ce bâtiment en priorité.

L'école maternelle Scarron bénéficiera d'une rénovation énergétique complète permettant de gagner en efficacité et en coût par rapport à une opération lot par lot. Au-delà de l'aspect énergétique, les sujets de Qualité de l'Air Intérieur (QAI), d'embellissement, d'éclairage, d'amiante et d'accessibilité, ont également été pris en compte lors de cette réhabilitation.

L'estimation de la réduction de consommation énergétique pour ce projet est de 62% (estimation de niveau d'avant-projet définitif (APD)).

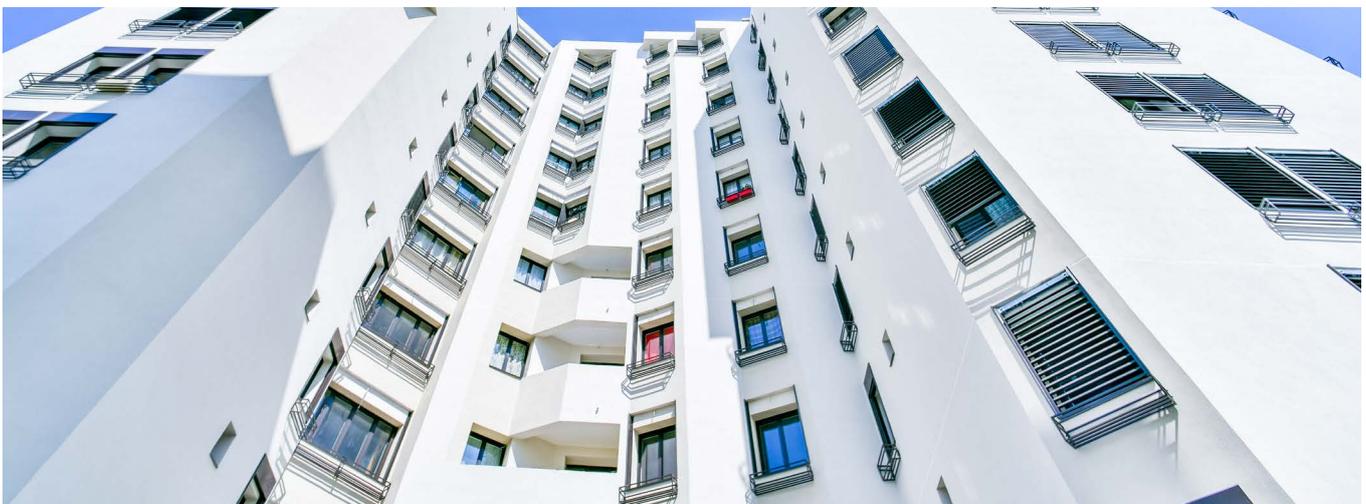
CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Maître d'ouvrage : Département de l'Essonne
- Localisation du projet : Évry-Courcouronnes (91)
- Typologie de bâtiment : immeubles de bureaux
- Typologie de procédure : Marché Public Global de Performance (MPGP)
- Surface : 4 741 m²
- Montant des travaux : 4 075 000 € HT
- Année de construction : 1977
- Stade d'avancement : travaux d'isolation par l'extérieur en cours
- Personnel affecté au projet : 4 référents sur les études, travaux, exploitation, suivi énergétique et sensibilisation en copilotage sur le projet plusieurs thermiciens - collaborateurs en interne (juridique et comptabilité)
- Répercussion : 180 personnes impactées par le projet
- Labels visés : label HPE et label BBC Rénovation
- Objectifs / attentes : engagement sur 10 ans
- Reproductibilité : 

Le département de l'Essonne comptabilise plus de 1,3 million d'habitants. Le projet retenu dans le cadre du Challenge Décret Tertiaire est la réhabilitation énergétique du bâtiment France Essonne à Évry-Courcouronnes (91), construit en 1977. Suite à un Schéma Directeur Énergie (SDE) réalisé en 2017, le département de l'Essonne a opté pour un Marché Public Global de Performance (MPGP) sur les 6 sites parmi les plus énergivores de son territoire. Ce projet permet de massifier la rénovation énergétique de son patrimoine, mais aussi de mutualiser les études et le nombre de prestataires.

Le bâtiment France Essonne est un bâtiment administratif regroupant plusieurs services départementaux (transports, routes, bâtiments, développement durable, Direction de l'environnement...). Il est intégré dans le Marché Public Global de Performance (MPGP) sur les 6 sites parmi les plus déperditifs du département. Il s'agira d'une opération en site occupé avec une relocalisation par service des utilisateurs du site au fur et à mesure des travaux.

Le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment France Essonne comporte des objectifs de réduction des consommations de 61% pour la chaleur et de 14 % pour l'électricité.



À PROPOS DU SIPPAREC

Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication :

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 117 collectivités franciliennes. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPAREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, dans les domaines des énergies et du numérique, pour apporter un service public local de qualité. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités qui souhaitent développer une politique locale en faveur de la transition énergétique et numérique.

Pour en savoir plus sur le SIPPAREC : www.sipparec.fr



À PROPOS D'ALTEREA

Ingénieuriste de l'énergie, ALTEREA accompagne ses clients pour la transition énergétique, écologique et numérique des bâtiments et des territoires :

- **Chiffre d'affaires 2020** : 29 millions d'euros
- **Effectif** : 390 collaborateurs
- **Siège social** : Nantes
- **Agences françaises** : Nantes, Paris, Lille, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Marseille et Toulouse



DOMAINES D'INTERVENTION

Ouvrages publics (mairies, écoles, collèges, lycées, universités...), établissements de santé, équipements sportifs (piscines, gymnases...), habitat social, habitat résidentiel/copropriétés, bâtiments tertiaires et commerciaux, industries...

Pour en savoir plus sur ALTEREA : www.alterea.fr

CONTACTS PRESSE

Contacts presse ALTEREA

Camille Bourgain | Florent Vergereau
02 52 20 01 68 – camilleb@oxygen-rp.com

Contact presse SIPPAREC

Myriam Vaillau, Adjointe à la Directrice de la Communication,
mvaillau@sipparec.fr - 01 70 64 90 45 / 06 76 44 20 94